Image not found or type unknown

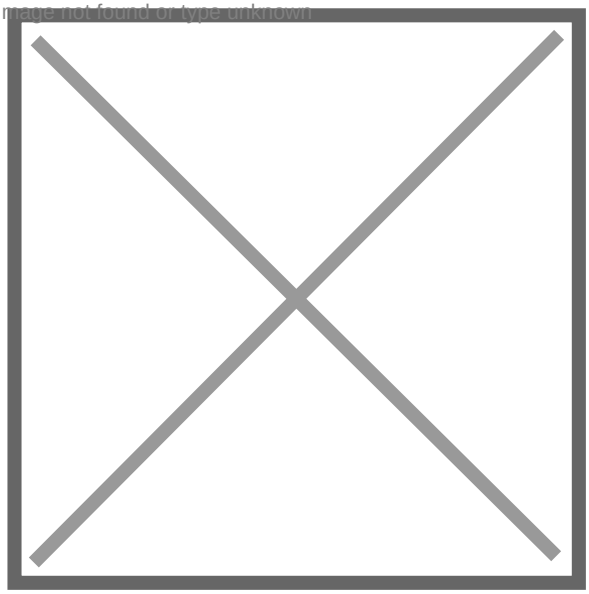

Action subrogatoire / action récursoire

Par **loic1986**, le **21/08/2009** à **11:01**

Bonjour,

Dans le cadre de mes étude, mon professeur m'a demandé quelle était la différence entre une action subrogatoire et une action en récursion.

Pourriez vous m'éclairer à ce sujet par un exemple concret?

Je n'ai pu y répondre et j'ai raté cet examen.

merci d'avance.

Par **best jerry**, le **27/05/2015** à **21:31**

Salut à tous je pense bien avoir cerner la question qu'à poser loic. Une action subrogatoire est entendue comme étant une action qui est exercée par un co-auteur d'un dommage causé à autrui à l'un ou aux autres auteurs du dommage en vu d'obtenir le remboursement des sommes qu'il aurait verser à la victime en réparation de son préjudice. Alors qu'une action récursoire c'est lorsque l'employeur se retourne contre son employé pour réclammer les sommes d'argent qu'il a du versé à la victime du dommage dont son employé à été à l'origine de son préjudice

Par **chaber**, le **28/05/2015** à **07:18**

Bonjour

Subrogation: un assureur vous règle un sinistre en exécution des clauses du contrat. Il est donc subrogé dans vos droits pour réclamer à l'auteur L121.12 du code des assurances. code civil art 1249 et suivants

Récursoire: (ou Recours) action intentée par le défendeur (vous-même ou l'assureur subrogé) pour obtenir d'un tiers la garantie ou le remboursement des condamnations prononcées contre lui

[citation] Alors qu'une action récursoire c'est lorsque l'employeur se retourne contre son employé pour réclammer les sommes d'argent qu'il a du versé à la victime du dommage dont son employé à été à l'origine de son préjudice [/citation]L'exemple ci-dessus est tout à fait erroné. L'employeur ne peut se retourner contre son salarié sauf faute (très)lourde ou vol

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés